

Le 3 février 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 3 février 2014, de 20 h 00 à 21 h 15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

018-2014

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Règlement # 301 relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
9. Règlement # 302 établissant la répartition des couts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis/St-Denis
10. Règlement # 303 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2014
11. Résolution autorisant la signature du contrat d'achat d'une partie de terrain
12. Correspondance
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014

019-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014.

020-2014

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 41 019,40 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe le conseil que la Régie a procédé à la vérification de son année financière et qu'elle terminera cette année avec un surplus de plus ou moins 32 000 \$.

La Régie procèdera possiblement à un investissement pour l'achat d'un camion de services afin de faciliter le déplacement des équipements lors des interventions. L'achat de ce camion se fera à même les surplus accumulés.

De l'entretien sera fait à l'intérieur de la caserne de Rivière-Ouelle, soit le plancher qui doit être repeint. Le travail se fera par les pompiers.

7. Rapport d'organismes

Marie-Hélène Dumais informe les membres du conseil que le lancement de la politique MADA a été fait le jeudi 30 janvier sous la formule 5 à 7. Environ 60 personnes y ont assisté. Le plan d'action MADA est adopté pour une période de 3 ans. Les membres du comité continueront de se réunir afin de faire le suivi des actions à prendre.

Christian Lévesque informe les membres du conseil que le Comité de développement devra rédiger son plan d'action. Une rencontre a eu lieu avec Mme Marie-Jo Couturier du CLD de Kamouraska à cet effet. Le Comité se servira des deux politiques adoptées par la municipalité, soit la politique familiale et la politique MADA afin de les intégrer à leur plan de développement.

8. Règlement # 301 relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Il est proposé par M. Dany Chénard

Appuyé par M. Christian Lévesque

021-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement numéro 301 relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

9. Règlement # 302 établissant la répartition des couts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis/St-Denis

CONSIDÉRANT

la résolution numéro 71-CM2011 adoptée par la MRC de Kamouraska pour l'exécution des travaux à l'Aboiteau St-Louis-St-Denis;

CONSIDÉRANT QUE

la répartition des couts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné lors de la séance régulière du 13 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE,
022-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 302 soit et est adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des couts pour les travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis-St-Denis-Stabilisation au montant de : 11 326,79 \$ auprès des propriétaires concernés par ces travaux selon l'annexe incluse au présent règlement.

ARTICLE 3

Afin de refléter l'aspect collectif de la ressource eau, la municipalité prendra 25% des couts de la facture, soit 3 775,60 \$ à même ses fonds généraux.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-DENIS, CE 3ième JOUR DE FÉVRIER 2014.

10. Règlement # 303 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2014

CONSIDÉRANT

la résolution numéro 002-2014 par laquelle les membres du conseil municipal ont adopté les prévisions budgétaires 2014;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné lors de la séance régulière du 13 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'

une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE,
023-2014

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 303 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2014 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2 – TARIF POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,68 \$/100 \$ d'évaluation pour l'année 2014, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

ARTICLE 3 – TARIF POUR LA TAXE SPÉCIALE POUR LE PAIEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 279

Le taux de la taxe spéciale pour le paiement du règlement d'emprunt numéro 279 est fixé à 0,06 \$ / 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 4 - TARIF POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les tarifs de compensation pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles sont fixés, pour l'année 2014, à :

<i>Résidentiel permanent</i>	<i>115 \$</i>
Résidentiel saisonnier	115 \$
Ferme	115 \$
Petit bureau et petit commerce	115 \$

Commerces et fermes avec conteneur :

Tout usager utilisant un ou des conteneur(s) de 2 verges cubes et plus, doit payer une compensation s'établissant de la façon suivante :

Somme des verges cubes des types de conteneurs utilisés X
57,50 \$ sans jamais être moindre que 115,00 \$.

ARTICLE 5 - TARIF POUR LE SERVICE DE VIDANGE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES EAUX USÉES PROVENANT D'UNE FOSSE SEPTIQUE, D'UNE FOSSE DE RÉTENTION OU D'UN PUISARD

Les tarifs de compensation pour la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site autorisé conformément à la Loi sont fixés, pour l'année 2014, à :

À tous les ans (sur demande)	162,00 \$
Aux deux ans (résidentiel permanent)	81,00 \$
Aux quatre ans (résidentiel saisonnier)	40,50 \$

ARTICLE 6 – TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie est fixé à 13 % l'an pour l'exercice financier 2014.

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes exigibles.

La pénalité est de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Pour l'application du présent paragraphe, le retard commence, selon la dernière échéance, le jour où la taxe devient exigible ou celui où la pénalité est décrétée.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-DENIS, CE 3^{ième} JOUR DE FÉVRIER 2014.

11. Résolution autorisant la signature du contrat pour l'achat d'une partie de terrain

Il est proposé par M. Christian Lévesque

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE :

024-2013

1. La Municipalité acquiert de Jacques Dufour et Marthe Jobin l'immeuble suivant, le tout avec ajustement de taxes par la Municipalité et la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup en date du contrat, savoir :

DÉSIGNATION

Un terrain situé sur le chemin de la Grève Ouest, Saint-Denis, province de Québec, G0L 2R0, connu et désigné comme étant le **LOT** numéro **CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE HUIT CENT DIX-NEUF (5 442 819)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **KAMOURASKA**, sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

2. Cette cession soit faite avec prise de possession à la signature du contrat et soit consentie à titre gratuit.
3. JEAN DALLAIRE, maire et ANNE DESJARDINS, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour la Municipalité l'acte de cession préparé par la notaire Dorisse St-Pierre, de même qu'à signer tous documents requis et à consentir toutes clauses qu'ils jugeront nécessaires ou utiles à cette fin.

12. Correspondance

12.1 MAMROT

Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ.

12.2 Club de l'Âge d'or de la Moisson dorée et le Cercle de Fermières de Saint-Denis

Les membres remercient la municipalité pour le prêt des locaux pour leur souper de Noël.

12.3 Les Servies à la Famille de Saint-Denis

Remerciements pour l'aide financière.

12.4 Cercle de fermières de Saint-Denis

Les membres apprécient la reconnaissance de la part des membres du conseil dans la réalisation des décorations de Noël.

12.5 MRC de Kamouraska

Transmission de la résolution et le règlement 181 relatif au schéma d'aménagement et de développement.

12.6 Municipalité de Saint-Pacôme

Invitation à un 5 à 7 afin de démontrer une solidarité et un intérêt à la Station de plein air de Saint-Pacôme.

025-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète deux billets.

12.7 Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent

Annonce l'arrivée du livre numérique

Nomination d'une représentante ou d'un représentant de la municipalité au Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent

026-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Annick Mercier représentante de la municipalité de Saint-Denis-De La

Boutellerie auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant ou d'une représentante auprès du C.R.S.B.P.

12.8 Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Demande de participation financière pour le prix de fin d'année

CONSIDÉRANT

une correspondance datée du 2 décembre 2013 demandant une aide financière à la municipalité pour les prix de fin d'année;

CONSIDÉRANT
027-2014

que plusieurs jeunes de Saint-Denis fréquentent cette institution;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement d'une somme de 50,00\$ au Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière.

12.9 École secondaire Chanoine-Beudet

Gala des mérites 2013-2014

CONSIDÉRANT

une correspondance du Comité des mérites sollicitant une commandite de la municipalité pour le Gala des mérites 2013-2014;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité désire mandater un conseiller ou conseillère afin de remettre le prix lors du Gala qui se tiendra le vendredi 6 juin 2014 à 19 h en l'église de Saint-Pascal;

028-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité désire encourager cet événement par une contribution financière au montant de 50 \$ et que le prix soit remis par Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère, représentante de la municipalité lors du Gala des Mérites 2013-2014.

12.10 L'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est inc.

Membre honoraire – année 2014

CONSIDÉRANT

une correspondance reçue de l'Association demandant à la Municipalité de soutenir ses diverses activités en devenant Membre Honoraire;

CONSIDÉRANT

que l'Association est un organisme dont la mission est de promouvoir les droits et de défendre les intérêts des personnes handicapées et de leur famille et voir à l'amélioration de leur qualité de vie :

029-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité adhère en tant que Membre Honoraire de l'Association des personnes Handicapées du Kamouraska-Est inc. pour un montant de 40 \$.

12.11 MMQ – La Mutuelle des municipalités du Québec

Annonce la ristourne qui sera versée à la municipalité

La MMQ annonce une ristourne qui s'élèvera à 296 \$ pour la municipalité.

12.12 Remerciements de Mme Mireille D. Bérubé et M. Hervé Bérubé

M. Dallaire informe les membres du conseil que la municipalité a reçu une correspondance de remerciements.

13. Autres sujets

M. Réal Lévesque, informe les membres du conseil qu'il a assisté en compagnie de Messieurs Jean Dallaire et Denis Moreau à une journée réflexion sur l'avenir des Églises qui s'est tenue à l'Église de Rivière-Ouelle. Une délégation de l'évêché était présent également. Beaucoup de questions ont été posées, mais peu ou pas de réponses pour l'instant.

M. Jean Dallaire tient à féliciter, en son nom et au nom des membres du conseil, l'Association Sportive de Saint-Denis, le Comité de la Pastorale ainsi que le Cercle de Fermières pour leur implication lors de Festi-Hockey.

M. Dallaire en profite pour souhaiter un joyeux anniversaire à Mme Marie-Hélène Dumais dont ce sera l'anniversaire dans quelques jours.

14. Période de questions

Mme Lebel demande si la municipalité a envoyé un message de sympathie à la population de l'Isle-Verte.

M. Dallaire la remercie et confirme qu'un message sera envoyé sous peu.

Mme Lebel s'informe sur le plan d'urgence de la municipalité.

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil et le public que le Directeur d'incendie est présentement à finaliser celui de Rivière-Ouelle. Par la suite il travaillera avec la municipalité de Saint-Denis afin de mettre le leur à jour.

Mme Lebel demande aux membres du conseil, s'ils ont décidé de ce qu'advient de l'ancien édifice municipal.

M. Dallaire mentionne qu'actuellement aucune décision n'a été prise et ne sera prise puisque l'édifice abrite le Cercle des Fermières et que la réflexion devra porter sur un ensemble de bâtiments, y compris les bâtiments appartenant à la Fabrique, car c'est un tout qui aura une incidence sur l'avenir de l'édifice en question.

M. Hervé Bérubé, demande aux membres du conseil pourquoi les fermières utilisent le local du haut plutôt qu'une pièce au premier étage qui sera plus sécuritaire et plus facile à évacuer en cas d'incendie.

M. Dallaire l'informe que cette situation fait partie des discussions qui ont cours présentement avec le Cercle des Fermières.

Mme Lebel s'informe s'il y a des engagements de la part du MTQ quant à la réfection de la route 287.

M. Dallaire informe Mme Lebel, que le MTQ a toujours confirmé attendre l'arrivée d'un réseau d'aqueduc et/ou d'égout à Saint-Denis pour faire la réfection en même temps. Advenant le cas où la municipalité irait de l'avant avec un projet d'aqueduc et/ou d'égouts, les négociations avec le MTQ feront partie du projet. Une rencontre est d'ailleurs prévue, dans le plan de travail, au cours des prochaines semaines.

15. Clôture et levée de la séance

030-2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 15.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauport

LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS	229,64 \$
ARPENTAGE CÔTE-SUD	1 484,85 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	964,64 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	64,91 \$
CAMÉLIA DESIGN	1 103,76 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	603,62 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	574,88 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	270,30 \$
EAU LIMPIDE	40,50 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	39,30 \$
FERME PIERRE GARON	2 560,10 \$
GROUPE CAMERON	139,08 \$
GROUPE CCL	1 456,85 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	247,20 \$
GUY DUBÉ	100,00 \$
INFORMATIQUE IDC	67,27 \$
JALBERTECH	255,87 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	185,11 \$
MARC PELLETIER ENR	22,99 \$
MARCHÉ DE LA BOUTEILLERIE	16,95 \$
MG SERVICE	827,26 \$
MRC DE KAMOURASKA	38,71 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	911,15 \$
NETTOYEUR D'AOUST FORGET	181,09 \$
PROPANE SÉLECT	84,23 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE ENPROTECION INCENDI DU KAMOURASKA OUEST	3 823,86 \$
ROGER DUBÉ	35,64 \$
SERVICES KAM-AIDE INC.	50,00 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	206,50 \$
TRANS-APTE INC	1 651,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	13 733,77 \$
	SOUS-TOTAL
	31 971,03 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JANVIER 2014

SALAIRES (JANVIER 2014)	2 315,89 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JANVIER 2014)	1 325,72 \$
CONCIERGERIE	808,00 \$
VIDÉOTRON	102,15 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	118,81 \$
HYDRO-QUÉBEC	4 371,80 \$
FRAIS BANCAIRE	6,00 \$
	SOUS-TOTAL
	9 048,37 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>41 019,40 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière , certifie par la

présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants au budget adopté pour l'année 2014 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 février 2014

Annexe

Résolution

020-2014